FORMATION SAUVETEUR SECOURISME AU TRAVAIL-RECYCLAGE

OBJECTIFS

Remise à niveau obligatoire des connaissances afin de maintenir les compétences du SST
Obtenir après examen le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail délivré par la Caisse Régionale d'Assurance Maladie

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Tout public. Avoir suivi une formation SST Initial
Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

MOYENS ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

La formation s'appuiera sur l'alternance d'exposés théoriques et de mises en situation
Conformément aux exigences fixées par la CARSAT, le groupe sera constitué de 4 personnes à 10 personnes

PROGRAMME

La formation continue a pour but de maintenir les compétences du SST, définies dans le référentiel de formation, à un niveau au moins équivalent voir supérieur à celui de sa formation initiale.

La formation portera sur :
Evaluation à partir d'accident du travail simulé permettant de repérer les écarts par rapport au comportement attendu du SST

Révision des gestes d'urgence

Actualisation de la formation :
aux risques de l'entreprise ou de l'établissement
aux modifications du programme.

(Programme INRS)

SUIVI ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Evaluation des SST :
Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont les mêmes que ceux utilisés pour la formation initiale. C'est la même grille d'évaluation nationale (document INRS) qui est utilisée
Seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la session pourront valablement être reconnus au titre de sauveteur Secouriste du Travail

DURÉE

1 jour soit 7 h